

2019-6159  
2020-12-04

Étiquette du contenant

## MANIPULATOR™ 620

Solution

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES

Pour traiter le blé de printemps, le blé dur et le bé d'hiver, l'orge de printemps et d'hiver et l'avoine de printemps et d'hiver en vue de manipuler la dominance apicale et de produire des tiges plus courtes, plus épaisses et plus solides, afin d'obtenir une meilleure résistance à la verse.

COMMERCIALE (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : chlorméquat-chlorure 620 g/L

N° D'HOMOLOGATION 31462 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET EN ENTIER AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



DANGER

POISON

CONTENU NET : 1-1050 L

Taminco US LLC. 200 S. Wilcox Drive Kingsport, Tennessee 37600 ÉTATS-UNIS 1 800 426-3820	Distribué par: Belchim Crop Protection Canada 104 Cooper Dr., Unit 3, Guelph, ON N1C 0A4 1-866-613-3336
---	---

## **MISE EN GARDE**

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Ne pas avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs, les poussières et le brouillard de pulvérisation; éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever et les laver séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer les eaux domestiques ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées au cours des 12 heures suivant le traitement. Ne pas appliquer le produit là où le ruissellement ou l'érosion est probable. Ne pas appliquer le produit quand les conditions environnementales risquent de causer une dérive à partir des zones de traitement. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation.

N'appliquer le produit que lorsque tout potentiel de dérive vers des zones d'habitation humaine ou des zones d'activité humaine telles que des maisons, des chalets, des écoles et des espaces récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'épandage et des réglages de l'appareil.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Respecter les zones tampons de pulvérisation définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, les sols sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT UN EMPOISONNEMENT OU UN DÉVERSEMENT  
IMPORTANT, COMPOSER LE 1 800-424-9300**

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

Garder le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement pendant l'entreposage. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture humaine ou animale, des semences ou des engrais. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien aéré, sans drain de sol. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter la contamination croisée. Craint le gel.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Étiquette du livret

**MANIPULATOR™ 620**

Solution

**RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES**

Pour traiter le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver, l'orge de printemps et d'hiver et l'avoine de printemps et d'hiver en vue de manipuler la dominance apicale et de produire des tiges plus courtes, plus épaisses et plus solides, afin d'obtenir une meilleure résistance à la verse.

COMMERCIALE (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : chlorméquat-chlorure 620 g/L

N° D'HOMOLOGATION 31462 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET EN ENTIER AVANT L'UTILISATION  
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



DANGER

POISON

CONTENU NET : 1-1 050 L

Taminco US LLC. 200 S. Wilcox Drive Kingsport, Tennessee 37600 ÉTATS-UNIS 1 800 426-3820	Distribué par: Belchim Crop Protection Canada 104 Cooper Dr., Unit 3, Guelph, ON N1C 0A4 1-866-613-3336
---	---

## **MODE D'EMPLOI**

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser contre des organismes nuisibles aquatiques

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Bien agiter le produit avant l'utilisation.

### **Application au moyen d'un pulvérisateur agricole**

**NE PAS** appliquer le produit pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser le produit en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### **L'épandage Aérien**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons de pulvérisation indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Belchim Crop Protection Canada à 1-866-613-3336. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

### Zones tampons de pulvérisation

Les zones tampons de pulvérisation n'est pas requise pour les utilisations avec l'équipement manuel autorisé sur cette étiquette

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les forêts, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation requise pour la protection des habitats terrestres (m)	
Pulvérisateur agricole	Blé d'hiver, Blé de printemps, Blé dur, Orge de printemps, Orge d'hiver, Avoine de printemps, Avoine d'hiver	1	
Aérienne	Blé d'hiver, Blé de printemps, Blé dur,	Voilure fixe	10
		Voilure tournante	10
	Orge de printemps, Orge d'hiver, Avoine de printemps, Avoine d'hiver	Voilure fixe	15
		Voilure tournante	10

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MANIPULATOR™ 620 est un régulateur de croissance des plantes pour usage sur le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver, l'orge de printemps et d'hiver et l'avoine de printemps et d'hiver entre les stades de croissance Zadoks (GS) 12 (le stade de 2 feuille) jusqu'au 39 (le stade où la collerette de la feuille paniculaire est visible). Son influence sur la croissance des plantes peut améliorer la résistance à la verse grâce à une diminution de la hauteur de la plante, une meilleure structure racinaire et de meilleures caractéristiques des tiges.

## **DOSE D'EMPLOI ET MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT**

Faire une application de Manipulateur 620 lorsque le risque de verse est élevé ou lorsqu'on utilise des quantités plus fortes d'engrais azoté.

### **Doses d'emploi et périodes d'application spécifiques à chaque culture**

#### **BLÉ D'HIVER**

Ne pas dépasser un total de 1,8 L/ha de MANIPULATOR 620 par année sur le blé d'hiver.

Technique de l'application unique :

Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 1,8 L/ha en dose unique entre les stades de croissance Zadoks GS 31 et GS (le stade de premier nœud jusqu'au stade où la collerette de la feuille paniculaire est visible).

Technique de l'application fractionnée :

Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 1 L/ha entre les stades de croissance Zadoks GS 12 (stade de 2 feuilles) et GS 30 (au début du stade de montaison), suivi par une deuxième application à raison de 0,8 L/ha entre les stades de croissance Zadoks GS 31-39 (le stade de premier nœud jusqu'au stade où le collerette de la feuille paniculaire est visible).

#### **BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR**

Ne pas dépasser un total de 1,8 L/ha de MANIPULATOR 620 par année sur le blé de printemps, le blé dur.

Technique de l'application unique :

Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 1,8 L/ha en dose unique entre les stades de croissance Zadoks GS 31 à 32 (le stade 1-2 nœud). S'il n'est pas possible de faire des applications aux stades de croissance Zadoks GS 31 à 32 en raison des conditions environnementales ou naturelles, ne pas appliquer le produit au de là du stade de croissance GS 39.

Technique de l'application fractionnée :

Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 0,8 L/ha entre les stades de croissance Zadoks GS 12-30 (le stade de 2 feuilles jusqu'au début de montaison), suivi par une deuxième application de MANIPULATOR 620 à raison de 1 L/ha aux stades de croissance Zadoks GS 31/32. S'il n'est pas possible de faire une deuxième application aux stades de croissance GS 31-32 en raison des conditions environnementales ou naturelles, ne pas appliquer le produit au de là du stade de croissance GS 39.

#### **ORGE**

Ne pas dépasser un total de 2,3 L/ha de MANIPULATOR 620 par année sur l'orge de printemps et d'hiver.

Technique de l'application unique :

Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 2,3 L/ha en dose unique entre les stades de croissance Zadoks GS 30 à 32 (le début de l'allongement de la tige à l'étape de 2 nœuds). S'il n'est pas possible de faire des applications aux stades de croissance Zadoks GS 30 à 32 en raison des conditions environnementales ou naturelles, ne pas appliquer le produit au de là du stade de croissance GS 39.

Technique de l'application fractionnée :

Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 1,15 L/ha entre les stades de croissance Zadoks GS 14-32 (l'étape de 4 feuilles à l'étape de deuxième nœud), suivi par une deuxième application de MANIPULATOR 620 à raison de 1,15 L/ha aux stades de croissance Zadoks GS 32-39.

## **AVOINE**

Ne pas dépasser un total de 2,3 L/ha de MANIPULATOR 620 par année sur l'avoine de printemps et d'hiver.

Technique de l'application unique :

Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 2,3 L/ha en dose unique entre les stades de croissance Zadoks GS 30 à 32 (le début de l'allongement de la tige à l'étape de 2 nœuds). S'il n'est pas possible de faire des applications aux stades de croissance Zadoks GS 30 à 32 en raison des conditions environnementales ou naturelles, ne pas appliquer le produit au de là du stade de croissance GS 39.

Technique de l'application fractionnée :

Appliquer le MANIPULATOR 620 à raison de 1,15 L/ha entre les stades de croissance Zadoks GS 14-32 (l'étape de 4 feuilles à l'étape de deuxième nœud), suivi par une deuxième application de MANIPULATOR 620 à raison de 1,15 L/ha aux stades de croissance Zadoks GS 32-39.

## **VOLUME D'APPLICATION**

Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation d'au moins 100 et 50 L/ha est recommandé pour l'application par voie terrestre et aérienne, respectivement.

## **CONDITIONS D'APPLICATION**

NE PAS appliquer MANIPULATOR 620 sur des cultures qui subissent un stress provenant d'un engorgement du sol, de la sécheresse ou d'une carence nutritive. Lorsque la température est chaude et sèche, on peut obtenir de meilleurs résultats en appliquant le produit tôt le matin ou en soirée.

## **ATTENTION**

Bien que l'on puisse appliquer MANIPULATOR 620 dans des températures saisonnières (jusqu'à 1 °C) et des conditions du sol normales, NE PAS pulvériser le produit sur des plantes couvertes de frimas. Pour obtenir des résultats optimaux, MANIPULATOR 620 exige deux heures avant une pluie ou un gel. Ne pas laisser MANIPULATOR 620 dériver sur les cultures avoisinantes.

Ne pas utiliser le produit dans un mélange en cuve qui contient de l'engrais azoté liquide.

NE PAS appliquer le produit au de là du stade de croissance GS 39.

## **CULTURES CONTRE-ENSEMENCÉES**

On peut utiliser MANIPULATOR 620 sur des cultures contre-ensemencées de trèfles ou de graminées.



## **RÉPONSE DES VARIÉTÉS**

Lorsque des variétés peuvent être plus ou moins portées à la verse sous différents régimes de fertilité et différentes conditions naturelles, établir la réponse des variétés en commençant par utiliser une faible dose. Quand une variété a un risque élevé de verse, utiliser la dose complète, soit un maximum de 1,8 L/ha par année pour le blé et 2,3 L/ha sur l'orge et l'avoine.

## **MISE EN GARDE**

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Mortel ou toxique en cas d'ingestion. Ne pas avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs, les poussières et le brouillard de pulvérisation; éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever et les laver séparément des autres articles à laver avant de les réutiliser. Ne pas contaminer les eaux domestiques ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées au cours des 12 heures suivant le traitement. Ne pas appliquer le produit là où le ruissellement ou l'érosion est probable. Ne pas appliquer le produit quand les conditions environnementales risquent de causer une dérive à partir des zones de traitement. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, les sols sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

*EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT UN EMPOISONNEMENT OU UN DÉVERSEMENT  
IMPORTANT, COMPOSER LE 1 800-424-9300*

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE**

Garder le produit dans le contenant d'origine fermé hermétiquement pendant l'entreposage. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture humaine ou animale, des semences ou des engrais. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien aéré sans drain de sol. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter la contamination croisée. Craint le gel.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.